

A. 1.° Nige. Jhr.
A la Haye le
30. de Decembre
1639

Copie

497

conservé.

Je prens la part en voz afflictions qui m'y compote, en vobes
des obligations où je me voy, de plus que vous me faites
le honneur de m'aimer, outre que, non ignorant mali, je
me reconnoisse les blessures de cette sorte, que j'ay souffert,
des a' montemps, a'nyq' beaucoup d'ambition. Mais
j'ay trop d'impression de vob' sageste, pour oser foiblement
qu'elle ait besoin de mes consolations, après celles du
S.° Paulin, qui ne sont qu'accepte de seules op'ie, et
accepte d'amitie sans recheance, dont pour vous d'indigne.
De ces vob', comme en ces occasions, cela est du
devoir des bons amis, je vous enluy, plus qu'ainsi
vous m'avez donné sujet, jusq' d'effraye le tout de
ma maison a' faire, et vous diray, que ne m'estant
jamais proposé de mes necessite's, qu'une simplicité
de bonne grace, je trouvie le espartan de coster que
vous me proposez, de trop de prix et d'esclat, pour la
brigue qu'il devoit continuer. Le ~~par~~ d'oise motme
n'est pas enco' de mes resolutions acceptées, et peut
estre qu'au bout du compte, il n'y a'ura que la bonne
amitie qui m'ayoue de vaudre la poe'ste. J'ay volia'
affoim, Mons.° que le tout ne doit trop peser a' la
maison, comment voulez vous qu'il ne surpasse au maître
si es le com'ant de d'nyte, il ne peut se passer qu'il ne
se com'ant de debte? ou pour S. Ex.° (qui autrefois s'en
tenoit es deliberations d'un com'ant de ch'ne) la
vob' est, qu'il a jamais com'ant, tout ce qu'il a
butti; et n'ay-iv cognoissance d'aucun d'effraye nonnean
qu'il com'ant. Et encore pour moy; si je m'ottoy sepassé
a' tant de prodigalite', de comb'is d'epigrammes. On
Vasquez ne me battroit il, a'vo' al'us ob'ntim. ? Fautes
dans la qu'istie, mont'it'it; et cela n'est pas aujourdy
de vob' gont. J'auray mille fois grace de me faire, ou
de me dire l'indigne.